

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/57

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**14 juin 2023** le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**14 juin 2023**

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre  
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame  
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad  
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline  
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**  
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK  
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Martine DUQUESNOY  
Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Hubert CHIVET

CB **Secrétaire de séance :**  
Mme Sophie LOPEZ

**Objet : Tarification des activités dans le cadre de la programmation « un été à Chanteclair »**

Monsieur le Maire expose :

Cet été 2023 une programmation d'animations et d'activités est programmée au profit des habitants de la commune

Dans ce cadre il convient de déterminer une tarification par activité à savoir :

ACTIVITE	Tarif
Coup de fourchette paëlla	12€
Sortie hardelot	4€
Rando barbecue	3€
Vermelle plage	2€ - 15ans
samara	10€ adulte 4€ -12ans
Parc Astérix	30€ adulte ; 20€ -12ans

Aussi, il vous est proposé :

- De bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus indiqués
- De modifier la régie de recette « animation Chanteclair régie 145 »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 27 juin 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

